
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

SÉANCE D'INSTALLATION

Première séance – Mardi 2 juin 2015, à 17 h

**Présidence de M. Jacques Pagan, doyen d'âge,
puis de M. Carlos Medeiros, président**

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis* et *M. Claude Jeanneret*.

Assistent à la séance: *M^{me} Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *M^{me} Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 21 mai 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 2 juin 2015, à 17 h et 20 h 30.

(M. Jacques Pagan, doyen d'âge, M^{me} Olga Baranova, benjamine, et M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du secrétariat du Conseil municipal, ainsi que son adjoint, M. Ramzi Touma, entrent dans la salle, précédés de deux huissiers, et prennent place à la tribune, devant l'assemblée debout.)

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Mesdames et Messieurs, je déclare cette séance d'installation ouverte. Cependant, je vois que peu d'entre vous souhaitent s'installer... Je me demande donc s'il vaut la peine de tenir cette séance ou s'il serait mieux de la reporter à demain! Faites diligence, s'il vous plaît, ce sera dans l'intérêt de tout un chacun! Je crois que le volume d'affaires à traiter est particulièrement élevé, notamment relatives à d'importantes élections. Essayons donc, dans la mesure du possible, de ne pas perdre de temps.

Voilà, je me présente: je suis Jacques Pagan, conseiller municipal de l'Union démocratique du centre à la Ville de Genève depuis quatre ans. L'âge qui est le mien fait que, réglementairement, je devienne le doyen de cette assemblée et qu'à ce titre je la préside pour la séance d'installation, les prestations de serment des conseillers municipaux et l'élection du président de cette noble assemblée; après quoi, vous me verrez disparaître dans les couloirs, très loin, et vous aurez tout le temps de m'oublier.

Je vous présente l'équipe du bureau provisoire – c'est ainsi qu'il faut l'appeler, même s'il ne s'agit nullement d'un putsch ou d'un coup d'Etat; je vous présente d'abord M^{me} Marie-Christine Cabussat, cheffe du Service du Conseil municipal de la Ville de Genève, son adjoint, M. Ramzi Touma, et surtout j'ai le plaisir de vous présenter M^{me} Olga Baranova, benjamine de notre assemblée. Je crois qu'on peut l'applaudir! (*Applaudissements.*)

Vous voyez que le hasard a bien fait les choses, en ce sens que le vieux président est de sexe masculin – jusqu'à preuve du contraire – et que la jeune benjamine est de sexe féminin...

Passons maintenant à notre ordre du jour. Je donne la parole à M^{me} Olga Baranova, benjamine de cette assemblée, pour la lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 relatif à la validation partielle de l'élection des Conseils municipaux du 19 avril 2015.

M^{me} Olga Baranova, benjamine (S). Merci beaucoup! D'abord, j'aimerais dire à quel point c'est un honneur d'être la benjamine deux législatures de suite... Il faut vraiment faire un effort pour la relève des différents partis, afin que je ne le demeure pas pendant quatre ans de plus!

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 6 mai 2015, validant les élections des Conseils municipaux.

*ARRÊTÉ
relatif à la validation partielle de l'élection
des conseillers municipaux du 19 avril 2015*

LE CONSEIL D'ÉTAT,

vu les articles 46, alinéa 1, 53, 54 et 140, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;

vu l'article 77, alinéas 1 et 3, de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982;

vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 avril 2015 constatant les résultats de l'élection des Conseils municipaux, du 19 avril 2015, publié dans la *Feuille d'avis officielle*, du vendredi 24 avril 2015;

attendu qu'un recours a été interjeté contre cet arrêté auprès de la Chambre constitutionnelle de la Cour de justice, concluant notamment à son annulation en tant qu'il concerne la commune de Lancy;

attendu que la validation de l'élection du Conseil municipal de la commune de Lancy ne peut intervenir tant que ledit recours est pendant;

vu l'absence de recours contre l'élection des Conseils municipaux dans les autres communes;

attendu que l'élection des Conseils municipaux dans les autres communes peut ainsi être validée,

arrête:

L'élection des Conseils municipaux, du 19 avril 2015, des communes de Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satiigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandœuvres, Vernier, Versoix et Veyrier est validée.

Certifié conforme,
la chancelière d'Etat:
Anja Wyden Guelpa

SÉANCE DU 2 JUIN 2015 (après-midi)
Convocation du Conseil municipal

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Merci pour cette lecture. Je pense que vous avez tout compris et qu'il n'est pas nécessaire de répéter quoi que ce soit; je vois que vous avez même pris des notes... Passons maintenant à la lecture de la lettre du Service de surveillance des communes du 12 mai 2015 informant les secrétaires généraux que le maire est invité à convoquer les membres du Conseil municipal pour sa séance d'installation du 2 juin 2015. A nouveau, je donne la parole à M^{me} Olga Baranova, benjamine de notre assemblée, pour la lecture de cette lettre.

2. Lecture de la lettre du Service de surveillance des communes, du 12 mai 2015, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.

Concerne: prestation de serment des conseillers municipaux
nomination des membres des commissions

Madame la secrétaire générale,
Monsieur le secrétaire général,

Les élections du Conseil municipal étant aujourd'hui achevées, le maire est invité à convoquer les membres du Conseil municipal de votre commune pour sa séance d'installation le

mardi 2 juin 2015

conformément à l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014. L'ordre du jour de cette séance comportera les points suivants:

1. lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 8 mai 2015;
2. prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains de la doyenne ou du doyen d'âge;
3. élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection, le président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment de la doyenne ou du doyen d'âge);
4. nomination des diverses commissions.

Les procès-verbaux relatifs à la prestation de serment et à la nomination des membres des diverses commissions, sur extraits séparés du registre des délibérations, devront être transmis au Service de surveillance des communes, dans les meilleurs délais.

Nous vous saurions également gré de bien vouloir compléter le formulaire de coordonnées des magistrats nouvellement élus, en pièce jointe, afin que nous puissions joindre les autorités communales rapidement en cas d'urgence.

Par ailleurs, le Service de surveillance des communes (tél. 022 546 72 40) se tient à votre disposition, en cas de nécessité, notamment pour toute information complémentaire concernant cette séance d'installation.

Veuillez croire, Madame la Secrétaire générale, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de ma considération distinguée.

Guillaume Zuber
Directeur

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Merci pour cette lecture experte! En voici une dernière, celle de la lettre du Conseil administratif du 1^{er} juin 2015, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration. Je donne la parole à M^{me} Olga Baranova, benjamine de notre assemblée, pour la lecture de cette lettre! (*Rires.*)

3. Lecture de la lettre du Conseil administratif du 1^{er} juin 2015, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration.

Mesdames les conseillères municipales,
Messieurs les conseillers municipaux,

Au cours de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a procédé à l'élection de son bureau qui, du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016, sera le suivant:

Maire: M^{me} Esther Alder

Vice-président: M. Guillaume Barazzone

Par ailleurs, le Conseil a ainsi attribué les départements et déterminé la répartition des services de l'administration municipale:

– *Département 1: Département des finances et du logement*

Titulaire: M^{me} Sandrine Salerno

Suppléant: M. Guillaume Barazzone

Direction du département

Direction financière

Gérance immobilière municipale

Direction des ressources humaines

Service Agenda 21 – Ville durable

Taxe professionnelle communale

Direction des systèmes d'information et de communication

– *Département 2: Département des constructions et de l'aménagement*

Titulaire: M. Rémy Pagani

Suppléante: M^{me} Esther Alder

Direction du département

Service d'urbanisme

Direction du patrimoine bâti

Service de l'énergie

Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Service du génie civil

– *Département 3: Département de la culture et du sport*

Titulaire: M. Sami Kanaan

Suppléante: M^{me} Sandrine Salerno

Direction du département

Service de la promotion culturelle

Service administratif et technique

Service culturel

Conservatoire et Jardin botaniques

Musée Ariana

Musée d'art et d'histoire

Musée d'ethnographie

Muséum d'histoire naturelle

Bibliothèques et discothèques municipales

Bibliothèque de Genève

Service des sports

Grand Théâtre de Genève

– *Département 4: Département de l'environnement urbain et de la sécurité*

Titulaire: M. Guillaume Barazzone

Suppléant: M. Rémy Pagani

Direction du département

Service d'incendie et de secours

Service de la sécurité et de l'espace publics

Service Voirie–Ville propre

Service logistique et manifestations

Service des espaces verts

– *Département 5: Département de la cohésion sociale et de la solidarité*

Titulaire: M^{me} Esther Alder

Suppléant: M. Sami Kanaan

Direction du département

Service de la petite enfance

Service des écoles et institutions pour l'enfance

Service des pompes funèbres, cimetières et crématoire

Service social

Service de la jeunesse

Service de l'état civil

– *Département des autorités:*

Direction générale de l'administration municipale

Administration centrale

Service des relations extérieures

Service juridique

Contrôle financier

Veuillez agréer, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, l'assurance de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La maire:
Esther Alder

4. Allocution du doyen d'âge.

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Je remercie M^{me} Olga Baranova pour sa lecture. Je crois qu'on peut applaudir les conseillers administratifs et qu'on peut leur souhaiter beaucoup de chance et de succès dans leur activité! (*Applaudissements.*)

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il reste juste une petite difficulté avant votre prestation de serment: je dois vous parler pendant quelques minutes... Cela figure à notre ordre du jour sous l'intitulé «Allocution du doyen ou de la doyenne d'âge»; en l'occurrence, c'est le doyen qui vous parlera.

Chers collègues nouvellement élus ou réélus, Madame le maire, Madame et Messieurs les membres du Conseil administratif, je dois à une circonstance bien involontaire de ma part – mon âge – le privilège de m'adresser à vous en cette séance d'installation du Conseil municipal de la Ville de Genève pour la législature 2015-2020.

N'ayant donc pour occuper une pareille position strictement aucun mérite particulier qui soit lié à la qualité de ma personne ou à celle de mon parti, je n'éprouve pas le besoin de vous faire part de ma gratitude pour l'honneur qui m'est ainsi fait. Celui-ci ne découle en effet que de la stricte application d'une norme réglementaire prévoyant qu'il échoit au doyen ou à la doyenne des élus de présider, très provisoirement, cette assemblée résolument placée – et c'est là un paradoxe – sous le signe du renouveau.

Je ne vous livrerai donc aucun message propre à justifier l'excellence de ce choix purement fortuit, même s'il procède d'une intention délibérée de mes chers parents, décédés depuis fort longtemps et dont je tiens ici à saluer la mémoire.

Il ne sera donc question ni de ma personne ni des profondes convictions politiques qui l'animent, et encore moins d'un quelconque testament spirituel, quand bien même le poids des années et de l'expérience prédispose à une forme de sagesse qu'il serait bien injuste de ne garder que pour soi. Je ne profiterai ainsi aucunement du monopole de la parole qui m'est donné pour l'utiliser à des fins de propagande politicienne. Cela n'est pas le propos de cette séance solennelle et, de toute façon, la campagne électorale est maintenant loin derrière nous.

Au demeurant, le rituel mis en place pour cette séance relève d'une cérémonie d'intronisation et non pas d'une plénière ordinaire. J'en déduis que vous êtes privés de tout droit de réponse; dans ces conditions, je ne me sens pas autorisé à provoquer une quelconque dispute avec vous – en tout cas pas maintenant!

Il ne sera pas non plus question pour moi d'évoquer la prochaine législature qui sera la nôtre durant les cinq années à venir, ni de vous entretenir des pro-

blèmes irrésolus ou nouveaux dont nous aurons à débattre en matière institutionnelle, sécuritaire, économique, sociale et financière, etc.

Tous et toutes, vous vous êtes engagés en politique au sein d'un parti, dont vous partagez les finalités et les moyens d'action, en vue d'assurer la prospérité de notre commune et de ses habitants, de permettre une gestion efficace des deniers publics, de pouvoir vivre en sécurité et de venir en aide aux plus déshérités d'entre nous, notamment. Vous avez combattu à ces fins-là pour être élus. Je ne vous ferai donc pas l'affront de vous dire ce que vous avez à faire; cela, vous le savez mieux que moi.

Quel qu'il soit, votre engagement au service de la communauté et de l'intérêt général mérite un grand coup de chapeau, car il traduit, à une époque où le civisme s'érode dangereusement, le respect que vous portez au devoir que notre société démocratique met à la charge de ses sujets, ces mêmes devoirs qui ne deviennent des droits que pour rendre possible l'exercice de la souveraineté populaire à laquelle, tous et toutes, nous sommes profondément attachés.

Vous me permettrez toutefois, avant de passer à l'essentiel de cette cérémonie, soit votre prestation de serment, de vous présenter mes vœux sincères et très chaleureux de succès dans votre activité dans ce Conseil. Faisons en sorte que les décisions de celui-ci reflètent les aspirations de notre population dans son ensemble et servent pleinement les intérêts de notre Ville et ceux de ses communiers.

Quelles que soient les difficultés rencontrées, n'oubliez pas que nous les partageons toutes d'une manière ou d'une autre, et que cette situation crée entre nous une solidarité certaine, même si elle ne paraît pas toujours évidente au premier abord ni surtout aux yeux des électeurs et électrices qui suivent nos travaux. Il en naît une amitié et une solidarité réciproques d'autant plus solides qu'elles n'impliquent aucun reniement de nos convictions politiques propres. A bien y réfléchir, cette forme d'amitié est le ciment, le ferment même du dialogue démocratique qui nous permet d'accomplir notre mission dans le respect de nos différences partisans, mais toujours avec la perspective de la recherche de l'intérêt général, qui est le fondement de notre engagement politique.

Il m'appartient enfin de recueillir votre serment, acte solennel qui vous conférera la qualité de membre du Conseil municipal de la Ville de Genève. C'est, pour celui qui vous parle, un immense honneur, qu'il n'est pas du tout sûr de mériter, mais qu'il accepte d'assumer de tout cœur et, oserais-je le dire déjà, en toute amitié et dans le plus profond respect qu'il doit à chacun et à chacune d'entre vous. Je vous souhaite une fructueuse législature 2015-2020. Vive Genève! (*Applaudissements.*)

On me demande, avant cette prestation de serment – encore un petit retard, excusez-moi –, d'annoncer la présence à la tribune de personnalités, en l'occur-

rence M. Marc-André Rudaz, ancien conseiller municipal de l'Union démocratique du centre, M^{me} Odette Saez, ancienne conseillère municipale, M^{me} Alice Ecu villon, ancienne présidente du Conseil municipal de la Ville de Genève, que chacun connaît, M. Robert Pattaroni, ancien conseiller municipal, M. Albert Knechtli, ancien président du Conseil municipal également, M. Armand Schweingruber, ancien conseiller municipal, M^{me} Anne-Marie von Arx, ancienne conseillère municipale, M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio, ancienne conseillère municipale, M. Pascal Rubeli, ancien président du Conseil municipal, M. Albert Rodrik, ancien conseiller municipal, M^{me} Fabienne Aubry Conne, ancienne conseillère municipale, et enfin M. René Winet, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*)

M^{me} Cabussat me dit qu'elle a peut-être manqué quelqu'un parmi vous; que celui ou celle dont le nom aurait été oublié veuille bien se lever... (*Rires.*) Non, il n'y a personne! Toutes nos excuses également pour cette liste, qui n'est pas faite selon l'ordre alphabétique, ni en fonction de l'ancienneté des personnes qui ont occupé une position officielle au sein de ce Conseil municipal.

Nous passons maintenant au point suivant de notre ordre du jour, la prestation de serment des membres du Conseil municipal.

5. Prestation de serment des membres du Conseil municipal par-devant le doyen d'âge.

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). J'invite l'assemblée, ainsi que le public présent à la tribune, à se lever pour entendre la lecture de la formule du serment:

«Je jure ou je promets solennellement:

- d'être fidèle à la République et canton de Genève;
- d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer.»

Mesdames et Messieurs, je vous remercie et je vous prie de vous rasseoir. Maintenant, M^{me} Marie-Christine Cabussat, la cheffe du Secrétariat du Conseil municipal, va procéder à l'appel nominal des conseillères et conseillers municipaux, par parti. Au fur et à mesure que vous serez appelé, vous vous lèverez, lèverez la main droite et répondrez «je le jure» ou «je le promets». Madame, vous avez la parole.

M^{me} Cabussat procède à l'appel nominal:

M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Gloria Castro (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (EàG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Olga Baranova (S), M. Régis de Battista (S), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Jennifer Conti (S), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Jannick Frigenti Empana (S), M^{me} Amanda Gavilanes (S), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. François Mireval (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Simon Gaberell (Ve), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M. Jean Rossiaud (Ve), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Joris Vaucher (Ve), M. Jean-Luc von Arx (DC), M^{me} Fabienne Beaud (DC), M^{me} Anne Carron (DC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (DC), M. Sami Gashi (DC), M. Alain de Kalbermatten (DC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M^{me} Astrid Martin (DC), M. Lionel Ricou (DC), M. Souheil Sayegh (DC), M. Pierre de Boccard (LR), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Michel Nargi (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Helena Rigotti (LR), M^{me} Michèle Roulet (LR), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR), M. Olivier Wasmer (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Christo Ivanov (UDC), M. Didier Lyon (UDC), M. Pierre Scherb (UDC), M. Jean Zahno (UDC), M. François Bärtschi (MCG), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Thomas Zogg (MCG).

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Mesdames et Messieurs, il est pris acte de votre serment. Je vous remercie.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis, absente pour cause de maternité, et M. Claude Jeanneret, également excusé, prêteront serment ultérieurement. Pour ma part, je prêterai serment plus tard au cours de cette séance.

Nous passons à présent au point suivant de notre ordre du jour, l'élection du président ou de la présidente, qui entre immédiatement en charge.

6. Election du président, qui entre immédiatement en charge.

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer un candidat ou une candidate, en commençant par M. Pascal Spuhler, premier inscrit.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Madame la maire, Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs – avec mes félicitations pour votre élection –, c'est pour moi un honneur particulier de présenter ce soir à la candidature pour la présidence de ce Conseil municipal d'abord un ami et ensuite un collègue de parti, qui est là depuis le début au sein de notre parti – lequel est, il est vrai, assez jeune...

M. Carlos Medeiros est pour nous un exemple; il est un exemple d'intégration. Carlos Medeiros est arrivé en 1987 à Genève avec un permis saisonnier. Il a fait ce parcours fastidieux que vous connaissez, dont la gauche nous parle souvent. Elle a beaucoup fait, il est vrai, pour ces émigrés venus s'installer chez nous. Carlos Medeiros est venu en tant que saisonnier. Il a ensuite eu son permis B, puis son permis C et, enfin, il a obtenu la nationalité suisse, en 1999. Il a donc fait son petit bonhomme de chemin, si je puis me permettre cette expression, pour arriver dans cette assemblée.

Carlos Medeiros est aussi un travailleur. C'est un homme qui a su se forger par lui-même. Il a commencé par des petits boulots, comme saisonnier. Il a aussi travaillé comme concierge, entrepreneur, cafetier et a exercé encore d'autres petits métiers. Aujourd'hui, il est à la tête d'une entreprise qui emploie environ 300 employés. On peut dire que c'est une réussite professionnelle, économique. C'est un atout qui aura peut-être un impact sur les rangs de la droite, qui soutiennent l'économie et les entrepreneurs et qui, au sein de leurs familles, essaient de faire en sorte que cette réussite soit aussi bien sociale que professionnelle.

Mesdames et Messieurs, je vous demande de réfléchir à la candidature que le Mouvement citoyens genevois vous présente. C'est un tournus. En 2011, lorsque le Mouvement citoyens genevois est arrivé dans cette salle, il a respecté les règles et s'est engagé envers plusieurs groupes pour que le tournus soit respecté. Aujourd'hui, je vous demande de faire de même et de prendre en considération la candidature de M. Carlos Medeiros.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Merci, Monsieur Spuhler. Je donne maintenant la parole à M^{me} Virginie Studemann.

M^{me} Virginie Studemann (S). Merci, Monsieur le président. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, peut-être faut-il rappeler pour commencer qu'il n'y a dans notre règlement aucune mention d'un tournus, auquel M. Spuhler vient de faire référence, mais seulement une pratique.

Un camarade de parti, qui suit le Conseil municipal depuis maintes années, nous a d'ailleurs fait remarquer qu'il s'agissait d'un tournus gauche-droite, et qu'il n'avait jamais été question d'un tournus par parti, raison pour laquelle on s'attendait effectivement à une candidature de droite, de l'Entente plus précisément.

Face à l'absence de candidature de l'Entente à la présidence du Conseil municipal, le groupe socialiste a souhaité proposer une alternative à la candidature de M. Medeiros. Nous vous présentons donc la candidature de M^{me} Martine Sumi.

La présidence du Conseil municipal est une fonction importante pour l'organisation et le bon déroulement de nos débats, mais c'est aussi une fonction de représentation à l'extérieur de ces murs, puisque la personne qui sera élue à la présidence du Conseil municipal sera amenée à nous représenter lors de divers événements.

Il est important pour nous que la présidence du Conseil municipal puisse être incarnée par une personne qui réunit un certain nombre de qualités. Parmi ces qualités, on insistera sur celle d'être respectueux de nos institutions et des valeurs de la République de notre Canton; d'être respectueux des élus et de l'ensemble des habitants de notre ville. Une personne capable de renoncer à ses intérêts personnels et à ses intérêts partisans pour représenter l'institution.

Martine Sumi rassemble ces qualités. Elle est également une femme, à l'image de notre ville, ouverte, tolérante, engagée... Engagée dans de nombreuses associations, elle a toujours le souci que chacun trouve sa place dans notre communauté, le souci du respect de la différence de chacune et de chacun.

Conseillère municipale depuis 2005, Martine est entrée au bureau du Conseil municipal en 2013 et je crois qu'elle a déjà démontré ses qualités en matière d'écoute, d'engagement, de travail de relais auprès des divers élus que nous sommes.

J'invite ceux qui partagent cette vision de la présidence du Conseil municipal à soutenir la candidature de M^{me} Martine Sumi, pour que nous ayons une présidence respectueuse de chacune et de chacun et respectueuse des institutions.

Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Merci, Madame Studemann. Nous avons donc pris note de ces deux candidatures, M. Carlos Medeiros pour le Mouvement citoyens genevois et M^{me} Martine Sumi pour le Parti socialiste.

Je vous rappelle que l'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative.

Je désigne – très autoritairement, mais c'est inscrit sur mes notes, donc je ne peux pas dire autre chose... – sept scrutateurs, un par parti, qui officieront pour toutes les élections de ce soir: pour Ensemble à gauche, M^{me} Vera Figurek; pour le Parti socialiste, M^{me} Virginie Studemann; pour les Verts, M^{me} Marie-Pierre Theubet; pour le Parti démocrate-chrétien, M^{me} Anne Carron; pour le Parti libéral-radical, M^{me} Helena Rigotti; pour l'Union démocratique du centre, M. Christo Ivanov et, pour le Mouvement citoyens genevois, M. Daniel-Dany Pastore.

Je vous informe que la benjamine de notre assemblée, M^{me} Olga Baranova, est chargée de contrôler la distribution et le dépouillement des bulletins.

J'invite les scrutateurs à se rendre auprès de l'adjoint de la cheffe du Service du Conseil municipal pour recevoir les bulletins qu'ils doivent distribuer, y compris aux scrutateurs et membres du bureau. D'avance, merci!

Les conseillers municipaux sont priés de se trouver à leur place pour recevoir leur bulletin, qui porte le numéro 1 – nous avons commencé par le numéro 1 car cela nous paraissait très logique, mais il y en aura peut-être d'autres après.

Je vous rappelle également qu'on ne peut inscrire qu'un seul nom.

Une fois la distribution faite, les scrutateurs doivent annoncer à l'adjoint de la cheffe du Service du Conseil municipal le nombre de bulletins distribués.

Il m'est signalé que 78 bulletins ont été remis, ce qui est logique: nous sommes quatre-vingts, dont deux absents excusés. Je demande donc aux huissiers de recueillir les bulletins. Chacun d'entre nous est prié de rester à sa place pour permettre aux huissiers de faire leur travail.

Chers collègues, on me fait signe que les bulletins ont été recueillis, ce qui signifie que le scrutin est clos. Je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement du scrutin.

M^{me} Olga Baranova – benjamine de notre assemblée – accompagne les scrutateurs et contrôle le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC). Chers collègues, je vous invite à regagner vos places. Le verdict vous sera indiqué d'ici quelques minutes, mais tout dépend de la rapidité que vous mettez à regagner vos places. Je compte donc sur vous. Merci.

Voici le résultat de l'élection à la présidence du Conseil municipal:

Résultat de l'élection

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	78
Bulletins blancs:	5
Bulletin nul:	1
Bulletins valables:	72
Majorité absolue:	37

Est élu, par 39 voix, *M. Carlos Medeiros* (MCG). (*Applaudissements nourris.*)

Il m'appartient d'ajouter que M^{me} Martine Sumi a également obtenu des voix, au nombre de 33. (*Applaudissements.*)

Je félicite bien entendu le président pour son élection et lui cède mon fauteuil avec reconnaissance.

(M. Carlos Medeiros prend place à la présidence.)

Présidence de M. Carlos Medeiros, président élu.

7. Prestation de serment du doyen d'âge.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous procédons maintenant à la prestation de serment de M. Jacques Pagan. Je vous invite à vous lever.

(M. Jacques Pagan, doyen d'âge (UDC), prête serment devant l'assemblée debout.)

Le président. Il est pris acte de votre serment. Vous pouvez vous installer à votre place. Mesdames et Messieurs, vous pouvez vous rasseoir. (*Applaudissements.*)

8. Allocution du président.

Le président. Madame le maire, Madame la conseillère administrative, Messieurs les conseillers administratifs, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les représentants des médias, Mesdames et Messieurs, citoyennes et citoyens de la Ville de Genève, je tiens tout d'abord à exprimer ma reconnaissance, à vous qui m'avez choisi comme président du Conseil municipal, mais aussi à Genève et à la Suisse.

Cette élection représente pour moi un aboutissement. En effet, c'est en 1987, à l'âge de 21 ans, que je suis arrivé dans ce magnifique canton, avec le statut de saisonnier; c'est pour moi une fierté d'avoir encore le premier permis que j'ai reçu. (*Le président montre son ancien permis de saisonnier.*) J'ai ensuite entamé le chemin de mon intégration en Suisse: permis A, permis B, permis C pour finalement, après une longue réflexion, devenir citoyen suisse. Originaire des Grisons – non, pardon, du Portugal... –, c'est avec fierté et un grand honneur que je vous représenterai en tant que président du Conseil municipal.

L'écrivain Robert de Traz a bien résumé dans son livre *L'esprit de Genève* la formidable capacité d'intégration de notre ville. Il a écrit sur Genève: «Son génie consiste à enrôler les hommes qui lui arrivent d'ailleurs pour en faire des hommes d'ici (...).» Ce qui était vrai en 1929, lorsque ce livre a été écrit, reste toujours valable aujourd'hui. J'aimerais que ma présidence soit mise à profit afin d'aller à la rencontre des communautés étrangères. Le meilleur message que nous pouvons leur donner, c'est ma propre élection.

Les communautés étrangères, notamment la communauté portugaise de mes origines, sont à nos côtés tous les jours, œuvrant au rayonnement de notre ville et à sa prospérité. Plus généralement, nous avons à améliorer sans relâche les dialogues entre nos institutions et les citoyens, ce qui fait la force de notre système politique.

Ce jour, je tiens à remercier ma famille, tout spécialement mes enfants, qui paient le prix de mes absences répétées, me permettant ainsi d'assurer mon engagement politique. Je remercie également mon groupe au Conseil municipal et en particulier son chef de groupe, Pascal Spuhler, pour sa confiance et le travail réalisé jusqu'ici. Je ne pourrais pas non plus oublier mon parti, le Mouvement citoyens genevois, et tout spécialement son leader historique, Eric Stauffer, pour leur soutien sans faille et la confiance apportée, notamment par son actuel président, Roger Golay.

A vous toutes et à vous tous, je promets d'avoir une impartialité et une neutralité totales dans la conduite de nos travaux. Avec votre aide, je suis sûr d'y arriver! Je tiens surtout à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée,

ainsi que mes prédécesseurs directs, Jean-Charles Rielle, de qui j'ai énormément appris et avec qui c'était un vrai plaisir de travailler au bureau, Pascal Rubeli, qui m'a aussi beaucoup appris, et surtout un très grand merci à notre ami Olivier Baud. C'était vraiment un très grand plaisir d'avoir travaillé avec toi! Merci beaucoup. (*Applaudissements.*)

9. Election:

a) du premier vice-président;

Le président. Nous poursuivons le processus électoral; je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer un candidat ou une candidate à la première vice-présidence.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). Merci, Monsieur le président. Le groupe du Parti libéral-radical a le plaisir de présenter la candidature de M. Rémy Burri. Même s'il n'est plus à présenter, nous tenons quand même, brièvement, à le faire. Il a déjà beaucoup œuvré politiquement pour cette noble assemblée: il a eu l'occasion de présider la commission des pétitions ainsi que celle des sports, il entame aujourd'hui son troisième mandat de conseiller municipal et il a déjà été secrétaire du bureau à quatre reprises.

C'est pour toutes ces raisons, politiques, que nous présentons ce candidat, mais également pour ses qualités personnelles, que ceux ici qui le connaissent depuis quelque temps sauront lui reconnaître, à savoir sa force de travail, son engagement et sa personnalité généralement appréciée, aimable et rassembleuse. Tout cela nous permet de vous présenter sa candidature avec confiance.

Nous rappelons aussi que nous présentons cette candidature en raison du fait que le Parti libéral-radical n'a occupé aucune fonction présidentielle depuis 2007, puisque sa dernière présidence avait été assurée par l'ancien radical M. Guy Dossan.

C'est donc autant en raison des qualités de M. Rémy Burri que de l'ancienneté de la dernière présidence libérale-radical que nous vous présentons sa candidature. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Madame Buffet-Desfayes. La parole est à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Conscient des enjeux et de l'importance d'un bureau équilibré, le groupe socialiste vous présente la candidature de M^{me} Martine Sumi à la première vice-présidence. Je vous remercie du bon accueil que vous lui ferez. (*Applaudissements.*)

Le président. Je vous rappelle le nom des deux candidats: M. Rémy Burri et M^{me} Martine Sumi.

L'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative.

Les mêmes scrutateurs qui ont fonctionné pour l'élection du président officient à nouveau pour cette élection.

La benjamine de notre assemblée, M^{me} Olga Baranova, contrôle les opérations.

J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins qu'ils doivent distribuer, y compris aux scrutateurs et membres du bureau.

Les conseillers municipaux sont priés de se trouver à leur place pour recevoir leur bulletin, qui porte le numéro 2.

Je vous rappelle également qu'on ne peut inscrire qu'un seul nom.

Une fois la distribution faite, les scrutateurs doivent annoncer à l'adjoint de la cheffe du Service du Conseil municipal le nombre de bulletins distribués.

Le nombre de bulletins distribués est de 78. Je demande maintenant aux huis-siers de recueillir les bulletins.

Le scrutin étant clos, je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. La secrétaire, M^{me} Olga Baranova, accompagne les scrutateurs et contrôle le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement. Troubles dans l'assemblée lors de la suspension.)

Le président. Le résultat de l'élection à la première vice-présidence est le suivant:

Résultat de l'élection

Bulletins distribués: 78

Bulletins retrouvés: 77

Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	0
Bulletins valables:	77
Majorité absolue:	39

M. Rémy Burri (LR) est élu à la première vice-présidence avec 39 voix. *M^{me} Martine Sumi* a obtenu 38 voix. (*Applaudissements.*)

b) du deuxième vice-président;

Le président. Nous continuons avec l'élection d'une deuxième vice-présidente ou d'un deuxième vice-président. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent annoncer un candidat, soit à M. Lionel Ricou.

M. Lionel Ricou (DC). Merci, Monsieur le président. Le groupe du Parti démocrate-chrétien vous présente la candidature au poste de deuxième vice-président d'une personnalité que vous connaissez bien, M. Alain de Kalbermatten, présent dans notre enceinte depuis déjà deux législatures.

Alain de Kalbermatten est papa de deux beaux enfants, deux petits garçons. Sa sympathique épouse, Fanny Chavaz, est la petite-fille d'un artiste, créateur de vitraux, qui a d'ailleurs réalisé le vitrail représentant l'écusson du Valais visible dans cette salle.

Alain de Kalbermatten a déjà été membre du bureau, en 2009, et il a présidé un certain nombre de nos commissions, dont la commission de l'informatique et de la communication; il a aussi présidé la commission des travaux et des constructions lors de la dernière législature. Il a été membre de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, de la commission du logement et de la commission des naturalisations.

Alain est un passionné de voile. C'est quelqu'un de chaleureux, de liant, de sympathique et qui est également travailleur. Il remplira à merveille sa fonction de deuxième vice-président du bureau. Je vous remercie de voter pour Alain de Kalbermatten. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci. La parole est à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Le Parti socialiste constate qu'aux yeux du Parti démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical, contester la présidence de M. Carlos Medeiros – votre présidence, Monsieur – est un affront qui vous désarme... Le seul fait que le Parti socialiste ait eu l'outrecuidance de présenter une alternative à cette assemblée a pour résultat que vous opposez le refus à la candidature de Martine Sumi, que vous connaissez toutes et tous, que vous respectez, puisque au travers des scores, nous le savons toutes et tous, les voix qu'elle a réunies dépassent le clivage gauche-droite. Vous contestez donc sa candidature à la première vice-présidence au seul motif que nous vous avons offert un choix pour l'élection de la présidence et vous contestez maintenant même sa candidature à la seconde vice-présidence, en faisant fi de tout tournus et de toute équité de représentation hommes-femmes.

C'est donc avec détermination que je vous invite à voter pour Martine Sumi. (*Applaudissements.*)

Le président. Merci, Monsieur Carasso. Je vous rappelle le nom des deux candidats: le Parti démocrate-chrétien présente M. Alain de Kalbermatten et le Parti socialiste, M^{me} Martine Sumi.

L'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative.

Les mêmes scrutateurs qui ont fonctionné pour l'élection du président officient à nouveau pour cette élection.

La benjamine de notre assemblée, M^{me} Olga Baranova, contrôle les opérations.

J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins qu'ils doivent distribuer, y compris aux scrutateurs et membres du bureau.

Les conseillers municipaux sont priés de se trouver à leur place pour recevoir leur bulletin, qui porte cette fois le numéro 3. On ne peut inscrire qu'un seul nom.

Une fois la distribution faite, les scrutateurs doivent annoncer à l'adjoint de la cheffe du Service du Conseil municipal le nombre de bulletins distribués.

J'en profite pour saluer à la tribune du public M. Alain Comte, ancien président du Conseil municipal, M^{me} Anne Moratti, notre ancienne collègue conseillère municipale, et M. Daniel Pilly, également ancien président du Conseil municipal. (*Applaudissements.*)

Le nombre de bulletins distribués est de 78. Je demande maintenant aux huissiers de recueillir les bulletins.

Je déclare le scrutin clos et prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. La secrétaire, M^{me} Olga Baranova, accompagne les scrutateurs et contrôle le dépouillement.

(La séance est suspendue pendant le dépouillement.)

Le président. Le résultat de l'élection à la deuxième vice-présidence est le suivant:

Résultat de l'élection

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	78
Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	0
Bulletins valables:	78
Majorité absolue:	40

M. Alain de Kalbermatten (DC) est élu à la deuxième vice-présidence avec 40 voix. M^{me} Martine Sumi a récolté 38 voix. *(Applaudissements.)*

c) des quatre secrétaires.

Le président. Nous poursuivons avec l'élection des quatre secrétaires. Je donne la parole aux chefs de groupe qui souhaitent présenter un candidat, soit à M. Eric Bertinat.

M. Eric Bertinat (UDC). Merci, Monsieur le président. Vous me permettrez d'ouvrir les feux, si je puis le dire ainsi, pour la candidature à l'un des quatre postes de secrétaire.

J'ai le plaisir de vous présenter M. Pierre Scherb, que vous connaissez déjà puisqu'il est conseiller municipal sortant. M. Scherb est juriste. Il est également ancien directeur de fanfare, ce qui l'aidera peut-être à être tout de suite dans la note pour ce poste. Je vous remercie par avance de vos votes.

Le président. Excusez-moi, Monsieur Bertinat, mais nous n'avons pas compris le nom de votre candidat.

M. Eric Bertinat. Pierre Scherb.

Le président. Je vous remercie. La parole est maintenant à M^{me} Sandrine Burger.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Merci, Monsieur le président. Les Verts vous proposent la candidature de M. Alfonso Gomez, que la plupart d'entre vous connaissent déjà, puisqu'il a siégé ici lors de la dernière législature. Merci.

Le président. Merci. La parole est à M. Grégoire Carasso.

M. Grégoire Carasso (S). Merci, Monsieur le président. Après ce coup de force du Parti démocrate-chrétien, du Parti libéral-radical, de l'Union démocratique du centre et du Mouvement citoyens genevois, nous proposons, par souci du respect des institutions, et parce qu'elle souhaite se présenter à cette élection, la candidature de M^{me} Martine Sumi.

Le président. Je vous remercie. La parole est à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Au nom du groupe Ensemble à gauche, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature d'Hélène Ecuyer qui, comme beaucoup d'entre vous le savent, jouit d'une très longue expérience dans ce délibératif, pour un poste au bureau.

Le président. Je vous rappelle les noms des quatre candidats: M. Pierre Scherb pour l'Union démocratique du centre, M. Alfonso Gomez pour les Verts, M^{me} Martine Sumi pour le Parti socialiste et M^{me} Hélène Ecuyer pour Ensemble à gauche.

L'élection a lieu au bulletin secret et à la majorité absolue. Si un second tour est nécessaire, il a lieu à la majorité relative.

Les mêmes scrutateurs qui ont fonctionné pour l'élection du président officient à nouveau pour cette élection.

La benjamine de notre assemblée, M^{me} Olga Baranova, contrôle les opérations.

J'invite les scrutateurs à se rendre au bureau pour recevoir les bulletins qu'ils doivent distribuer, y compris aux scrutateurs et membres du bureau.

Les conseillers municipaux sont priés de se trouver à leur place pour recevoir leur bulletin, qui porte cette fois le numéro 4. On ne peut inscrire que quatre noms au maximum.

Une fois la distribution faite, les scrutateurs doivent annoncer à l'adjoint de la cheffe du Service du Conseil municipal le nombre de bulletins distribués.

Le nombre de bulletins distribués est de 78. Je demande maintenant aux huis-siers de recueillir les bulletins.

Le scrutin étant clos, je prie les scrutateurs de se rendre à la salle Nicolas-Bogueret afin de procéder au dépouillement. La secrétaire, M^{me} Olga Baranova, accompagne les scrutateurs et contrôle le dépouillement.

(Pendant le dépouillement, le président donne lecture de la composition des commissions permanentes. Voir pp. 24 et suivantes.)

Le président. Mesdames et Messieurs, veuillez regagner vos places, s'il vous plaît. J'annonce les résultats de l'élection des quatre secrétaires:

Résultat de l'élection

Bulletins distribués:	78
Bulletins retrouvés:	78
Bulletin blanc:	0
Bulletin nul:	0
Bulletins valables:	78
Majorité absolue:	40

Est élue au premier tour M^{me} Martine Sumi (S), avec 45 voix. Obtiennent des voix: M. Alfonso Gomez (38), M. Pierre Scherb (37), M^{me} Hélène Ecuyer (29). *(Applaudissements.)*

Sont élus tacitement au second tour: M. Alfonso Gomez, M. Pierre Scherb, M^{me} Hélène Ecuyer.

J'invite deux des quatre secrétaires à prendre place au bureau.

10. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

La commission est composée de: *M. Jean-Luc von Arx* (DC), *M^{me} Marie Barbey-Chappuis* (DC), *M. Eric Bertinat* (UDC), *M^{me} Sandrine Burger* (Ve), *M^{me} Maria Casares* (S), *M. Pierre Gauthier* (EàG), *M^{me} Danièle Magnin* (MCG), *M. Daniel-Dany Pastore* (MCG), *M^{me} Patricia Richard* (LR), *M^{me} Helena Rigotti* (LR), *M^{me} Albane Schlechten* (S), *M^{me} Virginie Studemann* (S), *M^{me} Brigitte Studer* (EàG), *M. Vincent Subilia* (LR), *M. Sylvain Thévoz* (S).

11. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture.

La commission est composée de: *M^{me} Olga Baranova* (S), *M. Olivier Baud* (EàG), *M^{me} Alia Chaker Mangeat* (DC), *M^{me} Sophie Courvoisier* (LR), *M. Simon Gaberell* (Ve), *M. Olivier Gurtner* (S), *M. Jean-Philippe Haas* (MCG), *M. Pascal Holenweg* (S), *M. Jean-Charles Lathion* (DC), *M. Amar Madani* (MCG), *M^{me} Michèle Rouillet* (LR), *M. Pierre Scherb* (UDC), *M. Tobias Schnebli* (EàG), *M. Vincent Subilia* (LR), *M. Sylvain Thévoz* (S).

12. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse.

La commission est composée de: *M. Jean-Luc von Arx* (DC), *M^{me} Natacha Buffet-Desfayes* (LR), *M^{me} Maria Casares* (S), *M^{me} Gloria Castro* (EàG), *M^{me} Alia Chaker Mangeat* (DC), *M^{me} Jennifer Conti* (S), *M^{me} Laurence Corpataux* (Ve), *M^{me} Jannick Frigenti Empana* (S), *M^{me} Florence Kraft-Babel* (LR), *M. Laurent Leisi* (MCG), *M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret* (S), *M. Amar Madani* (MCG), *M. Jacques Pagan* (UDC), *M^{me} Michèle Rouillet* (LR), *M^{me} Brigitte Studer* (EàG).

13. Désignation des 15 membres de la commission des finances.

La commission est composée de: *M. Simon Brandt* (LR), *M^{me} Anne Carron* (DC), *M^{me} Vera Figurek* (EàG), *M. Adrien Genecand* (LR), *M. Claude Jeanneret*

Désignation des commissions municipales permanentes
Communications du bureau du Conseil municipal

(MCG), *M^{me} Christina Kitsos* (S), *M. François Mireval* (S), *M. Jacques Pagan* (UDC), *M^{me} Maria Pérez* (EàG), *M. Lionel Ricou* (DC), *M^{me} Maria Vittoria Romano* (S), *M. Vincent Schaller* (LR), *M. Daniel Sormanni* (MCG), *M^{me} Martine Sumi* (S), *M^{me} Marie-Pierre Theubet* (Ve).

14. Désignation des 15 membres de la commission du logement.

La commission est composée de: *M^{me} Gloria Castro* (EàG), *M^{me} Laurence Fehlmann Rielle* (S), *M. Sami Gashi* (DC), *M^{me} Amanda Gavilanes* (S), *M. Morten Gisselbaek* (EàG), *M. Claude Jeanneret* (MCG), *M^{me} Astrid Martin* (DC), *M. François Mireval* (S), *M^{me} Helena Rigotti* (LR), *M^{me} Maria Vittoria Romano* (S), *M. Vincent Schaller* (LR), *M. Daniel Sormanni* (MCG), *M. Joris Vaucher* (Ve), *M. Olivier Wasmer* (LR), *M. Jean Zahno* (UDC).

15. Désignation des 15 membres de la commission des naturalisations.

La commission est composée de: *M. Jean-Luc von Arx* (DC), *M. François Bärtschi* (MCG), *M. Régis de Battista* (S), *M. Olivier Baud* (EàG), *M^{me} Fabienne Beaud* (DC), *M^{me} Maria Casares* (S), *M^{me} Amanda Gavilanes* (S), *M. Alfonso Gomez* (Ve), *M. Stéphane Guex* (EàG), *M. Didier Lyon* (UDC), *M^{me} Danièle Magnin* (MCG), *M. Michel Nargi* (LR), *M^{me} Patricia Richard* (LR), *M^{me} Michèle Roulet* (LR), *M^{me} Martine Sumi* (S).

16. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions.

La commission est composée de: *M^{me} Fabienne Beaud* (DC), *M. Pierre de Boccard* (LR), *M. Grégoire Carasso* (S), *M^{me} Jennifer Conti* (S), *M. Guy Dossan* (LR), *M^{me} Jannick Frigenti Empana* (S), *M. Stéphane Guex* (EàG), *M^{me} Uzma Khamis Vannini* (Ve), *M^{me} Florence Kraft-Babel* (LR), *M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret* (S), *M. Didier Lyon* (UDC), *M^{me} Danièle Magnin* (MCG), *M. Souheil Sayegh* (DC), *M^{me} Brigitte Studer* (EàG), *M. Thomas Zogg* (MCG).

17. Désignation des 15 membres de la commission du règlement.

La commission est composée de: *M. Grégoire Carasso* (S), *M^{me} Alia Chaker Mangeat* (DC), *M^{me} Hélène Ecuyer* (EàG), *M. Sami Gashi* (DC), *M. Pierre Gauthier* (EàG), *M. Pascal Holenweg* (S), *M^{me} Uzma Khamis Vannini* (Ve), *M^{me} Florence Kraft-Babel* (LR), *M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret* (S), *M. Carlos Medeiros* (MCG), *M^{me} Patricia Richard* (LR), *M. Pierre Scherb* (UDC), *M. Pascal Spuhler* (MCG), *M. Sylvain Thévoz* (S), *M. Olivier Wasmer* (LR).

18. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

La commission est composée de: *M^{me} Olga Baranova* (S), *M. François Bärtschi* (MCG), *M^{me} Fabienne Beaud* (DC), *M. Eric Bertinat* (UDC), *M^{me} Sophie Courvoisier* (LR), *M^{me} Hélène Ecuyer* (EàG), *M. Pierre Gauthier* (EàG), *M^{me} Amanda Gavilanes* (S), *M. Olivier Gurtner* (S), *M. Alain de Kalbermatten* (DC), *M. Michel Nargi* (LR), *M^{me} Helena Rigotti* (LR), *M^{me} Albane Schlechten* (S), *M. Pascal Spuhler* (MCG), *M. Joris Vaucher* (Ve).

19. Désignation des 15 membres de la commission des sports.

La commission est composée de: *M. Olivier Baud* (EàG), *M. Pierre de Boccard* (LR), *M. Simon Brandt* (LR), *M. Rémy Burri* (LR), *M. Grégoire Carasso* (S), *M. Emmanuel Deonna* (S), *M^{me} Laurence Fehlmann Rielle* (S), *M. Simon Gaberell* (Ve), *M. Sami Gashi* (DC), *M. Morten Gisselbaek* (EàG), *M. Jean-Philippe Haas* (MCG), *M^{me} Christina Kitsos* (S), *M. Daniel-Dany Pastore* (MCG), *M. Souheil Sayegh* (DC), *M. Jean Zahno* (UDC).

20. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions.

La commission est composée de: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis* (DC), *M. Régis de Battista* (S), *M^{me} Natacha Buffet-Desfayes* (LR), *M. Rémy Burri*

(LR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Stéphane Guex (EàG), M. Christo Ivanov (UDC), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M. Jean Rossiaud (Ve), M^{me} Virginie Studemann (S), M. Thomas Zogg (MCG).

21. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. Nous adressons nos sincères condoléances à notre collègue, M. Grégoire Carasso, dont la mère, M^{me} Marie-Claire Carasso, est décédée le 24 mai.

Nous terminons ici notre séance et reprendrons nos travaux à 20 h 45. Je vous invite à présent à aller écouter la Musique municipale de la Ville de Genève dans la cour de l'Hôtel de Ville. Un buffet dînatoire est ensuite prévu à la salle des pas perdus.

Séance levée à 19 h 45.

SOMMAIRE

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat, du 6 mai 2015, validant les élections des Conseils municipaux	3
2. Lecture de la lettre du Service de surveillance des communes, du 12 mai 2015, demandant au Conseil administratif de convoquer le Conseil municipal en séance d'installation.	4
3. Lecture de la lettre du Conseil administratif du 1 ^{er} juin 2015, relative à la répartition des fonctions entre ses membres ainsi qu'à l'attribution des départements et des services de l'administration	5
4. Allocution du doyen d'âge	8
5. Prestation de serment des membres du Conseil municipal par-devant le doyen d'âge.	10
6. Election du président, qui entre immédiatement en charge	12
7. Prestation de serment du doyen d'âge.	15
8. Allocution du président.	16
9. Election:	
a) du premier vice-président	17
b) du deuxième vice-président	19
c) des quatre secrétaires	21
10. Désignation des 15 membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement	24
11. Désignation des 15 membres de la commission des arts et de la culture	24
12. Désignation des 15 membres de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse	24
13. Désignation des 15 membres de la commission des finances.	24

14. Désignation des 15 membres de la commission du logement	25
15. Désignation des 15 membres de la commission des naturalisations. .	25
16. Désignation des 15 membres de la commission des pétitions	25
17. Désignation des 15 membres de la commission du règlement	26
18. Désignation des 15 membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication	26
19. Désignation des 15 membres de la commission des sports	26
20. Désignation des 15 membres de la commission des travaux et des constructions	26
21. Communications du bureau du Conseil municipal	27

Le mémorialiste:
Ramzi Touma